
Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Morgny-la-forêt, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Morgny-la-forêt, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 170-171;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13704_t1_0170_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

laissent une dépouille mortelle, mais que leurs actions héroïques, que le caractère qu'ils ont développé, que leur énergie, que leur âme, qu'eux-mêmes en un mot, vivent à jamais honorés et récompensés.

Conservez, Législateurs, cet esprit de sagesse et de fermeté qui a guidé vos pas dans les sentiers les plus difficiles. Continuez d'être bien-faisants envers le peuple, terribles aux conspirateurs, ne quittez plus les rênes qui vous sont confiées que lorsque vous aurez affermi pour toujours sur les débris du vice et du despotisme le triomphe de la liberté et le règne des vertus. S. et respect ».

COCEAU, GUESLAULT, CAUTIÉ, GIRARD, COURLET, [et 1/2 page de signatures illisibles].

j

[La Sté popul. de Sens à la Conv.; s.d.] (1).

« Républicains,

La société populaire de Sens, partageant avec la République entière les avantages de la révolution, doit aussi concourir à l'expression de sa reconnaissance.

C'est surtout quand la saine morale et la vertu sont à l'ordre du jour, qu'il convient à des âmes libres et pures de manifester leurs sentiments.

Nous l'avons fait, Citoyens représentants, dans les circonstances multipliées où, par votre courage et votre énergie, vous vous êtes montrés dignes de la confiance et de l'amour des peuples.

Vous venez de fixer encore une fois leur regard et celui de la nature entière, en rappelant à l'humanité l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.

Cette vérité sublime proclamée par vous répand dans le cœur de l'homme un calme qui n'existe jamais sous l'empire de la superstition et l'éloigne pour toujours de l'abîme profond dans lequel l'athéisme semblait vouloir le précipiter.

Quelle heureuse destinée se prépare, un Dieu, oui un Dieu, se prononce en faveur de la liberté. Des hommes restés si longtemps dans l'ignorance connaissent leurs droits; des factions en tous genres sont renversées; des armées formidables sont victorieuses; l'humanité souffrante est soulagée; d'abondantes récoltes sont préparées et les mêmes hommes qui constamment ont préparé et défendu les droits du peuple tiennent encore les rênes du gouvernement.

Ah! si pourtant parmi ses plus intrépides défenseurs, la liberté compte quelques martyrs, leur récompense est dans l'immortalité, et, tout en versant des larmes sur leur tombe, ne redoutons point, en nous précipitant sur leurs assassins, de partager leur sort, pourvu que nous partagions leur triomphe.

Et vous, républicains, qui respirez pour le bonheur du monde, restez encore une fois où le peuple vous a placés et bientôt vous partagerez avec lui et au milieu de lui le fruit de vos infatigables travaux ».

DESMAISONS (présid.), BUREAU (secrét.), JACQUELIN (secrét.).

(1) C 306, pl. 1158, p. 35; Mon., XX, 617.

k

[La Sté popul. de Caudebec à la Conv.; 1^{re} prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Une faction sans pudeur professait publiquement l'athéisme et niait avec audace l'immortalité de l'âme, son système immoral, contrarié par la nature, répugnait à la raison et paralysait la pratique des vertus, donnait faveur au crime.

Les représentants d'un peuple éclairé ne pouvaient laisser propager ces dangereux principes, ils devaient à la nation un aveu loyal de leurs opinions. Vous l'avez fait.

Reconnaître un créateur, une autre vie, c'est entretenir l'idée consolante d'être récompensé pour le bien, c'est retenir le méchant par la crainte du châtement. Cette idée fût-elle une fiction, comme l'a dit Robespierre ? fût-elle l'enfant du Génie, il est bon, il est sage, il est utile de la perpétuer.

Pour nous, citoyens représentants, qui n'avons abjuré les erreurs du culte catholique que pour écouter la voix de la nature et de la raison, qui en secouant le joug de l'esclavage, du fanatisme et de l'intolérance, n'avons point cessé d'observer nos devoirs et de respecter les droits de nos semblables, nous déclarons avec vous au peuple français, à l'univers entier, que nous avons toujours reconnu et reconnaitrons toujours un être suprême et l'immortalité de l'âme, que nous pensons que si l'opinion publique et la sévérité des lois sont un frein pour les méchants, tant qu'il existe le remords et la réprobation, qu'ils redoutent quand ils ne seront plus, si ce sont des songes, ce sont des songes nécessaires au bonheur commun ».

CAREL (présid.), MEYNY (secrét.).

l

[La Sté popul. de Bordes-les-Issoudun à la Conv.; 15 flor. II] (2).

« Représentants du peuple,

L'énergie de vos mesures et la sagesse de vos décrets déjouent les malveillants. Restez à votre poste jusqu'à ce que la liberté soit affermie du sang de ses ennemis ».

Denis FERRÉ (présid.), Vincent GIRARD (secrét.), Jean FEUILLET (secrét.).

m

[La Sté popul. de Morgny-la-forêt à la Conv.; s.d.] (3).

« Représentants,

Le fer assassin dirigé par l'infâme Pitt, a menacé les jours des plus ardents défenseurs de la liberté; un dieu tutélaire et juste les a cou-

(1) C 306, pl. 1158, p. 39; J. Sablier, n° 1352.

(2) C 306, pl. 1158, p. 37.

(3) C 306, pl. 1158, p. 38.

verts de son égide et semble par cet acte de bienveillance et de sollicitude avoir mis le sceau à votre sublime décret qui proclame la reconnaissance de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.

Ainsi donc, les tyrans désespérés du succès de leurs armées ont recours à l'assassinat des représentants du peuple français et des apôtres de la liberté. Mais qu'ils tremblent, ces scélérats, leur règne expire, qu'ils frémissent en apprenant que leurs projets parricides sont encore une fois demeurés sans effet. Les moyens de désespoir qu'ils mettent en œuvre pour nous perdre annoncent leur faiblesse autant qu'ils augmentent notre courage. Si notre éloignement nous ôte l'avantage de vous offrir une garde journalière, mais nos braves frères de Paris, ces fiers soutiens de la République sauront vous garantir de la fureur impie des vils agents de Pitt et de Cobourg; nous partageons leurs sentiments généreux, et cet attentat terrible, redoublant notre attachement à la République et notre haine pour les tyrans, nous vous promettons, nous vous jurons de vous aider de tout notre pouvoir à opérer le salut de la patrie et le triomphe de la liberté; nous ne cesserons nos soins et nos travaux que lorsque la race criminelle des despotes sera rayée de dessus la surface de l'univers. Guerre à mort aux intrigants, aux désorganiseurs, et vive à jamais la République une et indivisible, et la sainte Montagne, voilà notre profession de foi, nous lui serons fidèles ».

ROUSSELIN (*commis^{re} nommé par la Sté popul.*.)

n

[*La Sté popul. de Chelles à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens législateurs,

Recevez l'hommage de notre reconnaissance, elle n'est point dictée par l'adulation, mais par l'admiration de vos sublimes travaux, vous avez fondé la République et compté sur les bras de 25 millions de français pour la défendre contre les attaques de ses ennemis, mais nos efforts eussent été vains si par votre prudence et votre courage vous n'eussiez pas abattu les factions qui ne se sont montrées dans la révolution que pour asservir le peuple et s'en partager les dépouilles. Vous avez porté l'espérance dans le cœur des patriotes et tué la tyrannie en frappant tous les conspirateurs et les factieux; vous avez porté la consolation dans toutes les âmes sensibles et vertueuses, en proclamant solennellement que le peuple français reconnaît un être suprême et l'immortalité de l'âme.

Achevez, braves montagnards, achevez de vous immortaliser. Du haut de la Montagne, dictez des lois, nous les exécuterons, et les despotes, les satellites, les traîtres rentreront dans la poussière.

Restez à votre poste jusqu'à ce que la République soit fondée sur des bases inébranlables, et comptez sur la reconnaissance de tous les français, sur l'admiration de la postérité et sur celle de tous les peuples.

Vive la république ! ».

DELAIS (*présid.*), VAUDON (*vice-présid.*), OUDET, CRETTE, ROUSSEAU [et 40 signatures illisibles.].

[*Extrait des délibérations; séance du 5 prair. II.*].

Il a été fait lecture d'une pétition que les sociétaires font à nos législateurs, tendant à leur témoigner l'hommage et la reconnaissance qu'ils ont de l'être suprême et de leurs sublimes travaux.

Lecture faite de cette pétition.

La société arrête qu'elle serait présentée le 10 prairial prochain à nos législateurs par six commissaires membres de la dite société; les dits commissaires sont :

Les citoyens Crette, Camus, Forey, Devis, Marin et Jean-Pierre Lopin.

DUMONT (*présid.*), OUDET (*secrét.*).

o

[*La Sté popul. et le c. révol. de Bazoches à la Conv.; 9 flor. II.*] (1).

« Citoyens représentants,

Nous n'avons jamais cessé un seul instant de vous regarder comme le plus précieux soutien du bonheur des français. Les dangers que vous avez courus, les projets affreux que des scélérats avaient médités nous avaient jetés dans la consternation; votre courage et votre énergie nous rassurent; nous sommes persuadés que des représentants aussi vertueux, qui savent braver aussi courageusement tous les dangers, ne quitteront pas le poste glorieux qu'ils occupent sans avoir consolidé le bonheur du peuple et fondé le gouvernement chéri des français et assuré la République. C'est le vœu le plus ardent de nos cœurs ».

JANIN, MALICOT, BRÉTHEAU (*maire*), CHÉDIEU, PRENARD, BRACEL, MENAULT, MAIGNEAUX, DUCHAIN, CORNINOT (*présid.*), MAUX.
Mun. de la Chapelle-sur-Hière : GIROUST, BOISAUBERT.

Mun. de Moulhard.

Mun. de Villevillèle : MARIN, MEUNIER, A THIBRU (*agent nat.*).

Mun. des autels S^t Eloi : Bertrand LUCÉL (*maire*), G. DIEU (*agent*).

Mun. de la Chapelle Guillaume : LEHOUX (*off.*), BIETTE (*agent*).

(1) C 306, pl. 1158, p. 44, 45.

(1) C 305, pl. 1145, p. 19.